DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le Trente et Un Mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, JJ Marteil, V. Robin-Cornaud, L. Médica, D. Capart, S. Caroff, Z. Dano, MC Couf, L. Delacroix, C. Jourdain, MF Guillemot, AM Garangé, C. Pecchia, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations:

Patrick Guilbaudeau qui a donné procuration à François Aubertin Laure Détrez « « à Michelle. David Robert Hénault « « à Maurice Le Teuff Pierrick LE DRO « « à Caroline Pecchia

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 25 Mars 2015 Date de l'affichage : 25 Mars 2015 Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33 (32 pour le compte administratif)

2015 - 49 : Convention de partenariat avec les ateliers musicaux

Rapporteur: J.J MARTEIL

La convention entre la commune et les AMG a été renouvelée par délibération en date du 28 avril 2014 pour la période 2013-2014.

Il convient donc d'adopter une nouvelle convention pour la période 2014-2015 afin d'assurer l'équilibre financier de l'association. Cette convention d'une durée d'un an fixe le montant des subventions allouées par la commune pour l'année en cours.

La méthode de calcul de cette subvention a été révisée afin de prendre en compte l'intervention des AMG dans les écoles au titre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative, Communication, animations, tourisme et jumelage du 13 Mars 2015,

DECIDE d'adopter une nouvelle convention pour la période 2014-2015 afin d'assurer l'équilibre financier de l'association. Cette convention d'une durée d'un an fixe le montant des subventions allouées par la commune pour l'année en cours.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. DAVID (qui a procuration pour L. DETREZ), M. LE TEUFF (qui a procuration pour R. HENAULT) et PY LE GROGNEC).

POUR EXTRAIT CONFORME, GUIDEL, le 1er Avril 2015 Le Maire, François AUBERTIN

